

Voiles de la BAIE de Quiberon

13 août 2020

Pour tout voilier de plus de 5.5 m

Tous les bateaux régateront en baie de Quiberon

Association loi 1901, éligible au mécénat

accueil@snt-voile.org - 02.97.55.73.48 - www.snt-voile.org

AVIS DE COURSE

Modifié par l'Avenant N°1 à l'Avis de Course
(texte mis en gras en italique et souligné)

La notation (DP) dans une règle de cet Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet AC et sera publié sur le site Internet www.snt-voile.org.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité Organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing (WS) 20.9.2 s'applique (DP).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les inscriptions devront être complétés sur le site www.snt-regates.fr avant le lundi 10 août. Aucune confirmation d'inscription ne sera faite dans les locaux des clubs. Suivant les directives sanitaires en cours, un avenant COVID 19 pourra être diffusé.

La régata est ouverte aux voiliers de plus de 5.50 m : (L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser un concurrent).

L'inscription pour la régata doit impérativement se faire auprès de la SNT qui centralise toutes les opérations d'inscriptions.

Le nombre d'inscription est limité à 200.

3.1. Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Côtière (moins de 6 milles d'un abri) de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur le site www.snt-regates.fr au plus tard le **10 août 2020**. Aucune inscription dans la limite des 200 bateaux ne sera acceptée après cette date.

3.3. L'équipage est composé de 3 personnes minimum sauf pour les catégories courant en double.

3.4 L'AO répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions.

Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe. Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés à partir de 12 heures le vendredi 12 août.

3.5 Pour une annulation d'inscription jusqu'au **10 août 2020**, une somme de 50 € sera conservée par l'AO (frais de dossier).

3.6 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'AO.

4 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli
- Frais de participation
- Certificat de jauge IRC 2020 ou OSIRIS Habitable ou Multi 2000 en cours de validité.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence

FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

⇒ leur licence FFVoile 2020 valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription,

⇒ un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale

⇒ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'2 millions d'Euros

⇒ un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- la 1^{ère} page de l'acte de francisation.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

5 DROITS À PAYER

Les droits requis seront de 15 €/m (Longueur hors tout du bateau).

Une remise de 20 % sera consentie aux membres des clubs SNT, YCCA, YCQ et CNH).

6 PROGRAMME

- **Jeudi 13 août 2020**

- Départ à partir de 10h00

La première série de bateaux devra se tenir à la disposition du Comité de Course à 10h00 et les autres séries seront enchaînées toutes les 10 minutes. Le tableau avec l'ordre des départs par séries et numéro de parcours sera affiché en annexe aux IC au tableau officiel de chaque club la veille du départ.

L'heure limite pour finir la course est fixée à 20h00 le 13 août 2020.

- Proclamation des résultats en fin de journée le 13 août 2020 dans chaque port de référence.

7. REPARTITION DE LA FLOTTE ET PARCOURS

Le nombre d'inscrit par catégorie de bateau déterminera la répartition sur le petit ou le grand parcours.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

9. PARCOURS

Il s'agit d'un parcours côtier contournant les îles de Houat et Hoëdic en respectant le Chenal de la Teignouse et en laissant les Grands Cardinaux à bâbord.

Les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site www.snt-voile.org à partir du 11 août 2020

10. SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité.

11. CLASSEMENT

- un classement monocoque scratch en temps réel.
- un classement multicoque scratch en temps réel.
- un classement en temps compensé pour les bateaux jaugés IRC, OSIRIS Habitable et Multi 2000.
- un classement IRC en double.
- un classement Overall en IRC.

12. PLACE AU PORT

Pas de gratuité.

13. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux (DP).

14. PRIX

Une remise des prix sera organisée dans chaque port d'attache ou de référence le jeudi 13 Août en fin de journée.

14 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Tél : +33 (0)2 97 55 73 48

flr@snt-voile.org - www.snt-voile.org

Yacht Club du Crouesty Arzon

info@ycca.fr - www.ycca.fr

Tél: +33 (0)2 97 53 78 07

Yacht Club de Quiberon

www.ycquiberon.fr - webmaster@ycquiberon.fr

Tél.: +33 (0)6 83 64 97 28

Club nautique Hoëdicais

www.club-cnh.org

Tél.: +33 (0) 6 12 25 31 31

16 ORGANISATION

La régata est coorganisée par la SNT, le YCCA, le YCQ et le CNH. Compte tenu des très nombreuses inscriptions attendues, il ne sera pas possible d'accueillir tous les concurrents dans un seul port.

En conséquence, tous les bateaux concurrents basés à La Trinité, Le Crouesty et Port Haliguen-Quiberon seront automatiquement inscrits dans leurs ports d'attache.

Tous les bateaux dont le port d'attache est différent devront choisir un port de référence de leur choix.

L'AO respectera, dans la mesure des places disponibles le choix des concurrents. Sinon, un port de référence leur sera attribué en fonction de l'antériorité de leur demande.

Les concurrents qui souhaitent obtenir des licences devront le faire via le formulaire classique et les licences seront émises par leur club ou club du port de référence.